252940 - Bien qu'ayant nourri l'intention de jeûner dès la veille, il mange plusieurs fois dans la journée par oubli

question

Quand une personne qui a nourri l'intention de jeûner dès la veille mange et boit par oubli tout au long de la journée et ce jusqu'au coucher du soleil, son jeûne est -il valide compte tenu du hadith C'est Allah qui lui a donné à manger et à boire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, quand un jeûneur mange ou boit par oubli, son jeûne reste valide et il ne doit pas le reprendre compte tenu de ce hadith cité par al-Bokhari 6669 et par Mouslim 1155 d'après Abou Hourayrah (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Tout jeûneur qui, par oubli, mange ou boit doit poursuivre son jeûne (sachant que) c'est Allah qui lui a donné à manger et à boire. Voir la réponse donnée à la question n° 50041. Ce hadith s'applique à tout jeûneur tombé dans l'oubli, qu'il mange beaucoup ou peu.
Deuxièmement, certains chafiites formulent une exception concernant le jeûneur qui mange ou boit beaucoup. Ils disent que le jeûne de celui-là devient caduc parce qu'il est rare qu'en cas d'oubli on mange beaucoup.» Voir al-mawsouaa al-fiqhiyya al-kouweytiyyah (40/280). Mais l'avis le mieux argumenté est que le jeûne est valide à cause de son oubli au moment où il mangeait ou buvait. C'est l'état d'oubli qui fonde cette dispense et cette grappe divine. Peu importe que le jeûneur concerné mange beaucoup ou peu.

Voilà pourquoi an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a déclaré juste l'avis selon lequel un tel jeûner a son jeûne sauf. A ce propos, il dit: Si le jeûneur qui mange par oubli ne

mange que très peu, son jeûne reste valide. S'il mange beaucoup, son acte est l'objet de deux avis comparables à ceux émis à propos de celui qui parle beaucoup dans sa prière par oubli.. Ce qui est plus juste ici est que le jeûne n'est pas rompu. Allah le sait mieux. Extrait de Rawdhatou Talibine (2/363). Du moment que le musulman a nourri l'intention de jeûner avant de manger par oubli, son jeûne reste valide. La générosité divine est ample et la grâce d'Allah le Transcendant et Très-haut si immense que rien ne la limite.

Toujours est-il que n'est excusé et n'a le jeûne validé que celui qui a réellement oublié. Celui qui fait semblant d'avoir oublié n'est pas concerné. On le laisse juger par le Maître des fidèles au quel rien n'échappe.

Allah le sait mieux.